

AVIS D'IMPOSITION 2019 CONCERNANT LES REVENUS 2018.

Les dates de mise à disposition des avis d'impôt

Le calendrier suivant distingue les dates de mise à disposition des avis d'impôt sur le revenu en fonction de :

- La situation du contribuable (rien à payer, voir bénéficiaire d'une restitution ou montant à payer).
- Des modalités de réception de l'avis d'imposition (avis dématérialisé dans l'espace particulier ou avis papier).
- Les dates de mises à disposition des avis.

	Votre avis sera disponible dans votre espace particulier (usagers ayant optés pour la dématérialisation)	Si vous recevez un avis papier, il arrivera
Vous n'avez rien à payer ou vous bénéficiez d'une restitution	Entre le 24 juillet et le 07 août 2019	Entre le 7 août et le 02 septembre 2019
Vous avez un montant à payer	Entre le 29 juillet et le 07 août 2019	Entre le 05 août et le 20 août 2019

Les usagers ayant optés pour la dématérialisation ne reçoivent pas d'avis « papier » et sont destinataires d'un courriel les avisant de la mise à disposition de leur avis dans leur espace particulier.

Mais, quelle que soit l'option choisie (dématérialisation ou pas du document), tous les usagers peuvent visualiser leur avis dans leur espace particulier.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT A LA SOURCE

TEL / 0809 401 401 DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 A 19H

OU SUR LE SITE : www.impots.gouv.fr dans votre espace particulier

